

## MARCILLY-SUR-TILLE

# Quatre contrats de bassins renouvelés, le syndicat unique évoqué

Mercredi 30 novembre, la communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon accueillait, dans sa nouvelle salle, les signataires de quatre contrats de bassins pour la période 2022-2024. Si les objectifs et actions de ces deux années ont été évoqués, c'est aussi la création avortée d'un syndicat des eaux unique qui s'est également invitée dans les discours.

La nouvelle salle communautaire de la communauté de communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon (Covati) a accueilli un événement peu commun, la signature simultanée de quatre contrats de bassins. En effet, les trois contrats de rivières de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche ont été renouvelés pour la période 2022-2024, de même que le contrat pour la nappe Dijon sud.



Lors du dernier contrat du bassin de la Tille, des aménagements comme cette passe à poisson à Til-Châtel ont pu être réalisés. Luc Baudry (à gauche sur la photo), président du Syndicat mixte de la Tille de l'Ignon et de la Venelle, a ainsi pu renouveler le contrat pour la période 2022-2024. Photo archives LBP/G.V.

## Une dissolution qui ne passe toujours pas

Pendant, la dissolution du Syndicat mixte Tille Vouge Ouche (SMTVO) est revenue à plusieurs reprises dans les discours prononcés mercredi après-midi. En effet, c'est le président du syndicat du bassin versant de l'Ouche, de la Cle (Commission locale de l'eau) de l'Ouche et de l'Intercecle Vouge/Ouche, Jean-Patrick Masson, qui a remis le sujet sur la table dans

son discours, affirmant tout d'abord que « pour l'élaboration que supposent ces contrats, il faut travailler dans le dialogue », puis regrettant « de ne pas pouvoir voir émerger le syndicat unique. Car le travail en commun est important et tous les personnels des différents syndicats devraient travailler ensemble pour avancer ».

## Une dynamique à poursuivre malgré tout

Pour rappel, ce syndicat unique, appelé SMTVO,

avait été créé en janvier 2021 avec la fusion de plusieurs syndicats : le Syndicat mixte de la Tille, de l'Ignon et de la Venelle (Sitiv), le Syndicat du bassin de la Vouge (SBV), le Syndicat de la Tille, de la Norges et de l'Arnison (Sitna) et le Syndicat du bassin de l'Ouche (SBO). Toutefois, des recours déposés par plusieurs intercommunalités devant le tribunal administratif de Dijon ont suspendu la création de ce syndicat unique, puis l'ont dissous. Les

anciens syndicats ont donc retrouvé leurs fonctions et pour l'instant, il n'est plus question de syndicat unique car les discussions n'aboutissent toujours pas. Présent pour l'occasion, le directeur général de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Laurent Roy, a souligné que « si l'union des syndicats n'a pas eu lieu, l'important réside dans la collaboration pour continuer dans la dynamique qui a été impulsée dans les précédents contrats ».

## Plus de 3,2 millions € de l'Agence de l'eau

Il a aussi rappelé que l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse donne 3,2 millions € pour les actions concrètes de ces nouveaux contrats qui s'étalent de 2022 à 2024, avec pour objectifs « la qualité de l'eau, sa quantité et surtout son bon état écologique. Ce dernier point est une priorité. Par ailleurs, l'enjeu climatique a été bien compris par tous ».

Grégory VALLOIRE

## Deux alertes lancées sur l'urgence de la situation et les lois actuelles

Lors de son passage à la tribune, Florence Zito, présidente de la Cle de la Vouge, a livré un discours plein d'émotion, notamment lorsqu'elle a parlé de l'avenir et de l'urgence d'agir pour préserver la ressource en eau. Elle a aussi alerté le secrétaire général de la préfecture, Frédéric Carré, qui était présent et Laurent Roy, directeur de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse sur deux points. Tout d'abord sur un article du code de l'environnement qui a été abrogé récemment : « Cela aura pour conséquence de rallonger les procédures d'instruction pour les dossiers "loi sur l'eau", à propos des travaux de restauration des cours d'eau que nous engageons. Si rien n'est fait d'ici le 1<sup>er</sup> mars 2023, c'est presque une année de travaux qui seront reportés ».

## L'intérêt général mis en avant

L'autre point concerne la réglementation. Après avoir rappelé que la protection, la mise en valeur de l'eau et le développement de la ressource utilisable sont d'intérêt général, elle a pointé le fait que « dans le cadre de travaux inscrits dans le contrat Vouge 2022-2024, il suffit qu'un seul propriétaire riverain d'une partie d'un linéaire de travaux s'oppose à un projet pour bloquer celui-ci. L'intérêt individuel prend trop facilement le pas sur l'intérêt général. Il faut que la réglementation évolue, sans quoi nous ne serons pas au rendez-vous que le changement climatique nous donne », a-t-elle lancé.

## QUATRE CONTRATS POUR PRÈS DE 6,3 MILLIONS D'EUROS

La signature de ces quatre nouveaux contrats pour l'amélioration et la préservation des bassins versants de l'Ouche, de la Tille, de la Vouge et de la nappe de Dijon sud représente un budget total de 6,3 millions €. Ce budget permettra de mener plusieurs actions concrètes sur chaque secteur pour une période allant de 2022 à 2024.

Le contrat pour le bassin-versant de la Tille s'élève à 1 863 800 € (HT) pour 22 actions de 5 maîtres d'ouvrage. Parmi ces actions, les plus importantes seront la restauration de la continuité piscicole, la restauration de zones humides, la restauration morphologique, ainsi que l'animation et la sensibilisation.

Pour le bassin versant de la Vouge, le contrat est de 1 644 408 € (HT) pour 17 actions. Il y aura ainsi une restauration de la continuité au droit d'ouvrages hydrauliques, une action de restauration morphologique, la révision du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau), la révision des études de volumes prélevables et une étude pour des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE).

Le bassin versant de l'Ouche a un contrat de 2 201 996 € (TTC) pour 21 actions qui



Les présidents des différents syndicats des eaux, accompagnés par le secrétaire général de la préfecture Frédéric Carré, et le directeur général de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, Laurent Roy, ont signé leurs contrats de rivières et de nappe pour la période 2022-2024. Photo LBP/G.V.

seront, pour les plus importantes, la diversification morphologique en lit mineur à Neuilly-Crimolois et Bigny-sur-Ouche, la restauration de la continuité piscicole et la restauration de zones humides.

Enfin, le contrat de la nappe Dijon sud s'élève à 585 000 € (TTC) avec 22 actions prévues dont l'étude de délimitation des zones de sauvegarde, l'étude de recharge maîtrisée d'aquifère, l'étude de désimperméabilisation et un programme de sensibilisation aux enjeux de la nappe et des économies d'eau.